# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 4 octobre 2023

VACCINATION CONTRE LE COVID

Le virus circule en Bourgogne-Franche-Comté : mobilisons-nous !

**La campagne de vaccination automnale contre le COVID-19 a été lancée le 2 octobre à l’échelle nationale. La Bourgogne-Franche-Comté n’échappe pas à la circulation du virus et l’ARS invite chacun à réactiver sa vigilance.**

La surveillance multi-sources organisée par Santé publique France témoigne d’une circulation active du virus, notamment mise en évidence par l’activité des associations SOS médecins consacrée à près de 7% au COVID, dans la région. L’impact reste à ce stade mesuré sur le nombre de passages aux urgences.

Toutefois, le nombre de cas groupés augmente dans les établissements pour personnes âgées : 60 signalements ces 4 dernières semaines en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans ce contexte, l’ARS rappelle les enjeux de la campagne de vaccination avancée à ce début de saison à destination des plus fragiles.

Objectif : maintenir un niveau de protection suffisant permettant de **réduire les formes graves, les risques d’hospitalisations et de décès.**

**Qui est concerné ?**

* Les personnes âgées de 65 ans et plus
* Les personnes immunodéprimées
* Les adultes et enfants (de plus de 6 mois) atteints de comorbidités et ayant un risque plus élevé de forme grave de la maladie
* Les femmes enceintes
* Les résidents en établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins de longue durée (USLD)
* Les personnes à très haut risque de forme grave selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d’une décision partagée avec les équipes soignantes
* Les personnes vivant dans l’entourage ou en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables
* Les professionnels de santé et personnels du secteur sanitaire ou du champ médico-social.

Ces populations sont éligibles à partir de 6 mois après leur dernière infection ou injection de vaccin (délai réduit à 3 mois pour les personnes immunodéprimées).

**Où se faire vacciner ?**

La vaccination est organisée au sein des EHPAD et des USLD.

Le grand public peut s’adresser à son professionnel de santé de proximité : médecin généraliste, infirmier, sage-femme, chirurgien-dentiste, pharmacien.

**Contre la grippe à partir du 17 octobre**

La campagne de vaccination contre la grippe, qui s’adresse au même public que la vaccination anti-COVID, démarrera le 17 octobre.
Les personnes ayant reçu une dose de vaccin contre le COVID-19 pourront se faire vacciner , sans délai à respecter entre les deux injections.Il sera également possible de recevoir les deux vaccins le même jour, sans risque ni contre-indication.

#### **N’oublions pas les gestes barrières**

En complément de la vaccination, et pour faire face aux différents virus de l’hiver, l’ARS Bourgogne-Franche-Comté rappelle les **gestes simples de prévention à appliquer au quotidien** :

**-Se laver très régulièrement les mains au savon et à l’eau ou avec un gel hydro-alcoolique**

**-Aérer les pièces de son logement**

**-Se couvrir le nez ou la bouche quand on tousse ou on éternue**

**-Porter un masque lorsqu’on a de la fièvre, que l’on tousse ou éternue, et dans les lieux clos à forte promiscuité.**